

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Compte-rendu du Conseil Municipal
du mardi 19 novembre 2019 à 18h30

Date de convocation : 15 novembre 2019

Présents :

Mr Pascal Lagarrigue, Maire
Mme Christiane Labrousse, Mrs Maurice Eyzat, Willy Tchaghtchougha, adjoints
Mmes Géraldine Arnould, Dominique Besse, Loëtitia Clément, Patricia Lamagat, Isabelle Tersou, Mrs Daniel Mack, Jean-Marc Canet

Excusés représentés : Mr Julien Boris par Mr Pascal Lagarrigue
Mme Amélie Ayrolles par Mme Christiane Labrousse

Excusée : Mme Muriel Cazard

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2019
2. Budget de la commune : décision modificative d'ouverture de crédits supplémentaires sur le programme « réserves foncières »
3. Cauvaldor : approbation du rapport définitif 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
4. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR)
5. Assainissement : - poste de Lapascalie
- poste de la Zone Actipôle
6. Associations locales : attribution des subventions 2019
7. Logement n° 1 de l'ancien Presbytère de Crayssac : travaux à envisager et réévaluation loyer à déterminer
8. Projet de conventions pour l'entretien et la surveillance des bassins de Labrunie et de Fontvieille : délibération à prendre pour signer les conventions
9. Travaux du foyer rural : rénovation de la cuisine et acoustique de la salle des fêtes
10. Questions diverses

Secrétaire de séance à désigner : Mme Isabelle Tersou.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité après avoir effectué quelques rectifications grammaticales.

2. Budget de la commune : décision modificative d'ouverture de crédits supplémentaires sur le programme « réserves foncières »

Mr le Maire rappelle que la commune a acheté deux terrains autour de la mairie, l'un à Mme Inchausti et l'autre à Mr Loty, pour la somme globale de 50 000 €. Les frais de notaires pouvant être imputés en section d'investissement, il convient de rajouter au programme « réserves

foncières » la somme de 2 507,37 € qui peut être prélevée sur le programme « enfouissements divers ».

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

3. Cauvaldor : approbation du rapport définitif 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Mr le Maire présente le rapport définitif de la CLECT 2019. Il explique le montant de l'attribution de compensation (AC) qui a été déterminé à l'origine en considérant les charges et les produits de fiscalité transférés par chaque commune, AC dont le montant peut varier lors du transfert de nouvelles compétences, ou suite à l'intégration de nouvelles communes.

Il est nécessaire de valider le rapport adopté en conseil communautaire du 05 septembre 2019 en précisant toutefois que notre commune est lésée dans ce calcul ; Mr le Maire précise qu'en effet, 75 % du montant de la compensation qui devrait nous être reversé est attribué au titre de la solidarité aux communes les « moins riches ».

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable avec 12 voix « pour » et une « abstention » de Mme Isabelle Tersou.**

4. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR)

Mr le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention au titre de la DETR 2020 doit être déposée en Préfecture pour le 13 décembre 2019. Il propose d'inscrire cette année l'aménagement de l'avenue Jean Lurçat.

Il précise qu'un dossier de cet aménagement va être déposé par le bureau d'études Dejante & Environnement auprès de la Communauté de communes Cauvaldor qui accorde des fonds de concours ; notre commune pourrait bénéficier du montant maximal plafonné à 50 000 €.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

5. Assainissement : - poste de Lapascalie - poste de la Zone Actipôle

Mr le Maire précise que l'Agence de l'eau Adour Garonne fait régulièrement des contrôles sur les prélèvements et constate que les eaux pluviales arrivant dans ces deux postes sont très importantes. Des pénalités sont prévues et applicables aux communes qui déverseraient des eaux pluviales en quantité dépassant un certain seuil.

Mr le Maire informe que le poste de refoulement de Lapascalie est très souvent en panne et qu'il a fait l'objet de plusieurs interventions de dépannage par l'entreprise VGS.

Une pompe a déjà été changée en début d'année 2019 et l'autre pompe est aussi à remplacer.

Pour le poste de relevage de la zone Industrielle qui date de 1986, tout le système est à changer.

Une consultation a été lancée pour ces deux postes.

Il est proposé de retenir l'entreprise Hydrau Elect de Biars ; son devis s'élève à la somme globale de 15 646,71 € TTC.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

6. Associations locales : attribution des subventions 2019

Mme Christiane Labrousse présente les dossiers de demandes de subventions reçues des associations de la commune et hors communes.

Il est proposé d'attribuer les sommes suivantes à chaque association dont le dossier est complet :

- l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Jean Lurçat : 1 500 € (vote à l'unanimité) ;
- la société de chasse : 250 € (vote 11 voix « pour » et 2 « abstentions » de Mmes Dominique Besse et Isabelle Tersou ;
- le club de pétanque : 350 € (vote à l'unanimité). Mr le Maire rappelle que l'association verse un loyer annuel à la commune de 700 € ;
- Saint-Céré Rugby : 700 € ;
- la chambre des métiers et de l'Artisanat : 160 € pour deux élèves de la commune (vote à l'unanimité).

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable.***

7. Logement n° 1 de l'ancien Presbytère de Crayssac : travaux à envisager et réévaluation du loyer à déterminer

Mr le Maire informe que les locataires du logement n° 1 de l'ancien presbytère de Crayssac quittent le logement le 22 novembre 2019. Une pré-visite a été faite pour constater l'état des locaux et envisager les travaux à réaliser avant toute autre location. Ils consisteront à refaire certaines tapisseries, repeindre les marches d'escalier, renouveler les sols ; la toiture devra également être vérifiée.

Mme Christiane Labrousse précise que, dans ces conditions, le logement ne pourra sûrement pas être reloué avant le mois de février 2020.

Le montant du loyer sera évalué ultérieurement.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable.***

8. Projet de conventions pour l'entretien et la surveillance des bassins de Labrunie et de Fontvieille : délibération à prendre pour signer les conventions

Mr le Maire rappelle que la question des bassins a été évoquée lors du précédent conseil du 24 septembre 2019.

Il précise qu'il a été décidé de ne pas enlever, au grand regret de Cauvaldor, la plateforme en béton qui sert de gué dans le bassin de Labrunie.

Un projet de convention est proposé pour l'entretien et la surveillance du bassin de Labrunie (réalisé) et du bassin de Fontvieille (en projet).

Mr le Maire précise que le tarif journalier moyen par agent indiqué dans la convention date de 2015. Une actualisation s'imposerait après avoir obtenu des renseignements auprès de Cauvaldor qui a une connaissance précise des tarifs appliqués lors de la rédaction des conventions précédentes.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe des conventions.***

9. Travaux du foyer rural : rénovation de la cuisine et acoustique de la salle des fêtes

Mr le Maire informe que les travaux de rénovation de la cuisine et le traitement de l'acoustique du foyer rural ont été décidés en décembre 2018.

Mme Christiane Labrousse explique la configuration actuelle de la cuisine et le projet envisagé.

A ce jour, un seul devis a été reçu, un autre est attendu.

Pour les travaux de traitement de l'acoustique, l'entreprise TCA proposée va être contactée afin de réactualiser son devis. Des renseignements ont été pris auprès de plusieurs mairies qui ont confié la même tâche à cette entreprise : les travaux ont tous donné satisfaction.

Pour l'aménagement des placards, une étude sera faite afin de réaménager au mieux la cuisine et de ne garder que le matériel essentiel à la location.

Pour information, il a été décidé de ne pas louer le foyer rural pour la soirée de la St-Sylvestre.

10. Questions diverses

- Le lotissement les Prés de Lascol : Mr le Maire a reçu une jeune habitante de la commune qui serait intéressée pour acheter le lot n° 13.
Mme Christiane Labrousse a aussi reçu une personne de St-Céré qui hésite entre les lots n° 3, n° 5 ou n° 7 dont la superficie correspondrait à ce qu'elle recherche.
- L'Association des Maires et élus du Lot recherche des candidats volontaires à proposer à la Fédération des chasseurs pour siéger au sein du comité local sanglier et de l'unité de gestion. Pas de volontaire sur notre commune.
- Cauvaldor :
 - o Avancement du PLUi-H : Mme Christiane Labrousse rappelle les grands principes de l'élaboration du PLUi-H et précise qu'à l'heure actuelle les documents graphiques et écrits présentés en commission ne sont que des documents de travail et ne peuvent être communiqués au public en l'état car il n'y a rien d'officiel, ni de définitif. Mr Jean-Marc Canet regrette qu'un propriétaire possédant un grand terrain ne puisse pas avoir une partie constructible. L'utilisation des droits des sols est régie par la loi NOTRE.
 - o Voirie 2020 : les voies retenues sont : la rue des Termes, le chemin de Laboisse, le chemin de Rigoule et la rue des Crêtes. La route du Pech d'Embrieu a été rajoutée par erreur par Cauvaldor et sera remplacée par une autre plus dégradée si l'enveloppe le permet.
Mr Daniel Mack suggère la route de Lamonberte.
Mr le Maire précise que le chemin du moulin est toujours en attente de réfection par Cauvaldor depuis janvier 2019 ; sa remise en état avait pourtant été signalée urgente.
- Le « jour de la nuit » proposé par le Territoire d'Energie Lot n'a finalement pas été concrétisé dans notre commune car cela aurait coûté plus cher d'organisation que d'énergie économisée. Si cet évènement devait avoir lieu tous les ans, il serait souhaitable de former les agents techniques communaux aux interventions sur les différentes postes électriques.

Départ de Mr Daniel Mack à 21h23.

- Agents :
 - o Mme Martine Picard a fait part de sa demande de mise à la retraite au 1^{er} avril 2020.
 - o Le pot de fin d'année des agents et des élus : la date serait probablement le 20 décembre 2019 mais n'est pas encore définitive.
- Plafond de l'église :
Suite à la chute de plaques de plâtre de la voûte de l'église, Mr Laurent, architecte a été retenu en tant que maître d'œuvre ; il consulte actuellement des entreprises pour restaurer le plafond.

- Site internet de la commune : Mme Dominique Besse signale que certains administrés aimeraient que le site soit plus complet et que les comptes-rendus des conseils municipaux soient publiés plus rapidement. Il est précisé que les comptes-rendus ne sont mis sur le site que lorsqu'ils ont été validés par le conseil municipal.
Ce qui explique que cet été, seuls n'apparaissaient sur le site que les comptes-rendus du 14 mars 2019 et du 3 avril 2019 ; celui du conseil municipal du 25 juin 2019 était en attente d'approbation.

Fin de séance : 21h35.

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE